ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGENCE RUTABAGA

Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 2 Rue de la Synagogue
21000 DIJON
847 917 556 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 11 septembre 2025, il a décidé de transférer le siège social du 2 Rue de la Synagogue, 21000 DIJON au 22 Rue Charles Poisot 21000 DIJON à compter du 16 août 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Présidente.

AL25020326

MODIFICATIONS MULTIPLES

RUTABAGA

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 Rue de la Synagogue
21000 DIJON
813 807 823 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération extraordinaire en date du 11 septembre 2025, il a été décidé de transférer le siège social du 2 Rue de la Synagogue, 21000 DIJON au 11 Impasse Pierre Clerget 21000 DIJON à effet du 16 août 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Il a également été décidé d'étendre l'objet social aux activités de La conception, réalisation et fabrication d'objets, - la restauration rapide ou traditionnelle, Food-truck, guinguette,buvette, pizzeria, crêperie, traiteur… et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Ancienne mention : La conception, réalisation et fabrication de meubles et de solutions d'aménagements d'espaces.L'organisation et la logistique évènementielles de soirée, mariages, tournées évènementielles, expositions, comités, Comité d'entreprise…et toute activité de support aux manifestation ponctuelles ou temporaires d'entreprises ou de particuliers.
Nouvelle mention : La conception, réalisation et fabrication d'objets, de meubles et de solutions d'aménagements d'espaces. L'organisation et la logistique évènementielles de soirée,mariages, tournées évènementielles, expositions, comités, Comité d'entreprise…et toute activité de support aux manifestation ponctuelles ou temporaires d'entreprises ou de particuliers. La restauration rapide ou traditionnelle, Food-truck, guinguette, buvette,pizzeria, crêperie, traiteur…
Pour avis, La Présidente.

AL25020332

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL SILVER FISH

Par décision du 01/10/2025, l'Associé Unique de la SARL «SILVER FISH», capital :1 000 €, siège : 78 avenue de Stalingrad – 21000 DIJON, 879 968 428 RCS DIJON, a nommé en qualité de cogérante Maguelone METREAU, demeurant 13, rue de la Ruellotte – 21120 CHAIGNAY, pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 01/01/2025.

AL25020512

TRANSFORMATION

SCEV JEAN-CHARLES RION

SCEV au capital de 400 000 €
Siège social : 17 RD 974
21700 PREMEAUX-PRISSEY
314 991 225 RCS DIJON

Suivant décisions du 01/08/2025, les associés ont décidé de transformer la Société en Groupement Foncier Agricole au 01/08/2025 sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société devient « GFA des Leurey » au lieu de « SCEV JEAN-CHARLES RION », à compter du 01/08/2025.
Son siège et sa durée sont inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 400 000 € divisé en 2 000 parts sociales de 200 €.
Son objet social devient à compter du 01/08/2025 : « la propriété, la jouissance, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.
Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent GFA.Conformément aux dispositions de l'article L.322-16 du CRPM et de l'article 793 du CGI, le présent groupement foncier agricole ne pourra procéder à l'exploitation en faire valoir direct des biens constituant son patrimoine ; ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L. 416-1 à L. 416-6, L. 416-8et L. 416-9 du CRPM ou à bail cessible dans les conditions prévues par les articles L. 418-1 à L.418-5 du code rural et de la pêche maritime.».
Les fonctions de Gérant de la société sous sa nouvelle forme sociale restent assurées par M. Jean-Charles RION, demeurant 28 Grande rue – 21700 MAREY-LES-FUSSEY, déjà gérant.
Pour avis, La Gérance.

AL25020514

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MODERNA CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 69 RUE AMBROISE 2
40390 ST MARTIN DE SEIGNANX
904 226 396 RCS DAX

Aux termes d'une décision en date du 15 juillet 2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 69 Rue Ambroise 2, 40390 ST MARTIN DE SEIGNANX au 10 Rue au Bouchet 21000 DIJON à compter du de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DAX sous le numéro 904 226 396 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Président : Monsieur Osman OZTURK, demeurant 10 Rue au Bouchet, 21000 DIJON.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020543

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MODERNA LOCATION

Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 69 RUE AMBROISE 2
40390 ST MARTIN DE SEIGNANX
983 240 797 RCS DAX

Aux termes d'une décision en date du 15 juillet 2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 69 Rue Ambroise 2, 40390 ST MARTIN DE SEIGNANX au 10Rue au Bouchet 21000 DIJON à compter du de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DAX sous le numéro 983 240 797 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Président : Monsieur Osman OZTURK, demeurant10 Rue au Bouchet, 21000 DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL25020546

Exco Socodec

MODIFICATIONS MULTIPLES

SOCNA FORMATION

Société par actions simplifiée
Au capital de 90 euros
Siège social : 8 AVENUE ALBERT BICHOT
21200 BEAUNE
Immat. 948 512 256
RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 16/10/2025, l'Associée Unique a décidé :
- de remplacer à compter du 16/10/2025 la dénomination sociale SOCNA FORMATION par SOCNA CAMPUS et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts
- d'étendre l'objet social aux activités de : la recherche, le développement,l'expérimentation et la formation dans les domaines du bâtiment, de la construction, des structures et des matériaux, incluant la conception, la mise au point, la réalisation et la diffusion de solutions techniques, pédagogiques et numériques innovantes relatives au diagnostic, à la métrologie, à la modélisation et à la performance des ouvrages ;L'évaluation technique et la certification de produits, procédés ou ouvrages ; l'expertise,le conseil et l'assistance technique ; la participation à des projets de normalisation, de réglementation ou d'innovation collective, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
- de nommer la société SOCLANIER, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 59 rue de Dijon 21121 FONTAINE LES DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 909 837 544, Directrice Générale en remplacement de la société FKSY, démissionnaire
- de modifier l'article 18 des statuts en conséquence et le nom de la société FKSY a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la société SOCLANIER.
POUR AVIS. La Présidente

AL25020556

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L.A.C

SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 12 RUE DU RUISSEAU
HAMEAU DE PANTHIER
21320 CREANCEY
RCS DIJON 838 349 512

En date du 18/10/2025, le président a décidé le transfert du siège social à compter du 18/10/2025 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 12 RUE DU RUISSEAU, HAMEAU DE PANTHIER, 21320 CREANCEY.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 25, le Petit Montot, LE PONANT , 21320 CREANCEY.
L'inscription modificative sera portée au RCS DIJON tenue par le greffe du tribunal.
MENETRIER ADRIEN

AL25020577

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 03/10/2025, concernant la société **AZERKO**
Il a lieu de lire : Mention en sera faite au RCS de DIJON
au lieu de MONTAUBAN.

AL25020571

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental

Une enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune d'Ancey se déroulera du **17 novembre 2025 à 14h00 au 19 décembre 2025 à 18h00** (soit 33 jours) en mairie d'Ancey.
Ce projet d'aménagement foncier concerne la commune d'Ancey et par extension le territoire d'une partie de celles de Fleurey sur Ouche et Mâlain.
L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif de Dijon a désigné comme commissaire enquêteur M. Jean-Marc DAURELLE, expert foncier, pour conduire l'enquête publique. Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie d'Ancey aux dates suivantes : **le lundi 17 novembre 2025 de 14h00 à 17h00, le samedi 6 décembre 2025 de 9h00 à 12h00,le jeudi 11 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 19 décembre 2025 de 15h00 à 18h00.**
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Ancey (4 rue d'Amont) **les lundis de 16h00 à 18h00 et vendredis de 16h00 à 18h00 ou pendant les permanences du commissaire enquêteur**. Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie d'Ancey aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1**
et sur le site internet du registre dématérialisé : **https://www.registre-dematerialise.fr/6776/**
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : **enquete-publique-6776@registre-dematerialise.fr** (publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Ancey - Enquête aménagement foncier - 4 rue d'Amont – 21410 Ancey.
Le dossier d'enquête comprend :
- Le cadre de l'enquête publique
- La proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation
- Un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre
- L'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CCAF sur les recommandations contenues dans cette étude
- Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Ancey, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1**
La CCAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CCAF, puis celui des communes concernées,le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité –53 bis rue de la Préfecture – CS 13501 – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or
https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon,Le Président
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL25020550

Département de la Côte-d'Or
Commune de SAINT-JEAN-DE-BŒUF avec extension partielle sur celle de La Bussière-sur-Ouche

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental

Une enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de Saint-Jean-de-Bœuf se déroulera du **17 novembre 2025 à 9h00 au 17 décembre 2025 à 18h00** (soit 31 jours) en mairie de Saint-Jean-de-Bœuf.
Ce projet d'aménagement foncier concerne la commune de Saint-Jean-de-Bœuf et par extension le territoire d'une partie de celle de La Bussière-sur-Ouche.
L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif de Dijon a désigné comme commissaire enquêteur M. Jean-Claude CHARAVEL pour conduire l'enquête publique. Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie de Saint Jean de Bœuf aux dates suivantes : **le lundi 17 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, le samedi 29 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,le jeudi 4 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 17 décembre 2025 de 15h00 à 18h00**.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Jean-de-Bœuf (18 rue de la Montée-de-la-Velle) **les jeudis de 10h00 à 12h00 ou pendant les permanences du commissaire enquêteur**. Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie de Saint Jean de Bœuf aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1**
et sur le site internet du registre dématérialisé : **https://www.registre-dematerialise.fr/6777/**
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-6777@registre-dematerialise.fr (publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Jean-de-Bœuf - Enquête aménagement foncier - 18 rue de la Montée-de-la-Velle – 21410 Saint-Jean-de-Bœuf.
Le dossier d'enquête comprend :
- Le cadre de l'enquête publique
- La proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation
- Un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre
- L'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CCAF sur les recommandations contenues dans cette étude
- Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Ancey, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1**
La CCAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CCAF, puis celui des communes concernées, leConseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité –53 bis rue de la Préfecture – CS 13501 – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or
https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon,Le Président
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL25020548

Commune de MAGNIEN

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Par arrêté municipal du 14 octobre 2025, Monsieur le Maire de MAGNIEN a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
Cette enquête publique se déroulera du mardi 18 novembre 2025 à partir de 14h, au jeudi 18 décembre 2025 inclus jusqu'à 17h.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique est consultable en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie ; une version dématérialisée à l'adresse : **https://www.mairiedemagnien.com/** est également disponible.
Monsieur Daniel MARTIN, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra le public en mairie de Magnien, Rue Saint Agnan – 21230 Magnien :
- mardi 18 novembre 2025 de 14h à 17h
- mercredi 3 décembre 2025 de 14h à 17h
- samedi 13 décembre 2025 de 9h à 12h
- jeudi 18 décembre 2025 de 14h à 17h
Les observations sur l'élaboration du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.
Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Magnien – Rue Saint-Agnan – 21230 MAGNIEN
ou par voie dématérialisée sur la plateforme **https://www.registre-dematerialise.fr/6819/**
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, pendant une durée d'un an, ainsi qu'à la Préfecture de la Côte-d'Or
Monsieur Jean Louis Bouley, Maire de Magnien.

AL25020595

// DIVERS

CGPA

SUPPRESSION D'UNE GARANTIE FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET FONDS DE COMMERCE

AVIS

Date de la cessation de la GARANTIE FINANCIERE = 01/01/2026
CGPA, Société d'Assurances Mutuelle à Cotisations Variables, Entreprise régie parle Code des Assurances, dont le siège social est 125 rue de la Faisanderie CS31666 -75773 PARIS Cedex 16,Informe que la garantie financière souscrite par :
EXPERT RESOLUTIONS
15 RUE MONTMARTRE
21000 DIJON
sous le contrat n°GFIIP0250 conformément à la loi du 2 janvier 1970, cessera ses effets à compter de 3 jours francs après la parution de ce texte. Un délai de 3 mois à compter de cette parution étant ouvert au créancier pour produire.

AL25020522

LEGATIS NOTAIRES

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Denis FOURNIER de SAINT JEAN, ,Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée« LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côted'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du CapVert, le 14 octobre 2025, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial, ENTRE
Monsieur Noël Georges Joseph ROCHAS, Directeur d'établissement d'enfants, et Madame Michelle Marie Louise BLENNER, adjoint administratif, demeurant ensemble à VELARS SUR OUCHE (21370) 32 rue de la Combe de Fain.
Monsieur est né à GRENOBLE (38000)le 26 décembre 1940
Madame est née à DIJON (21000) le 9 janvier 1941
Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 12 avril 1966 initialement sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable et ayant depuis opté pour le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître Patrick NOURISSAT, alors notaire à DIJON (21000) le 4 novembre 2005, homologué suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de DIJON (21000) le 16 juin2006.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité Française.Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Maître Jean-Denis FOURNIER de SAINT JEAN

AL25020545

LEGATIS NOTAIRES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 10 septembre 2003, Marie Julia TRIOLI veuve BOITARD, décédée à DIJON (21000) le 19 septembre 2025 a institué plusieurs personnes légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Ivan STRIFFLING notaire à DIJON, le 13 octobre 2025suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TJ de DIJON, le 14 octobre 2025.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Ivan STRIFFLING notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du CapVert.
Pour avis, Maître Ivan STRIFFLING.

AL25020579

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 20/10/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Couchey : Vignes en AOC Marsannay Rouge - Urbanisme : Zone A du PLU - Conditions particulières du bail : reprise du bois de taille dans les parcelles par le bailleur, paiement du loyer en numéraire + 6 bouteilles/an
1 ha 07 a 35 ca 'EN VARANGEE' : AM-0117—0118—0120—0124—0125—0126—0127—0299—0302 - 'EN SAMPAGNY' : AM-0297
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Tillenay : Terre – Urbanisme : Zone A du PLU - 36 a 60 ca 'AU NEFLIER' : ZD-0037
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 12/11/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020584

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 29 juin 2013 et codicille du 18 octobre 2023, Madame Jehanne, Clotilde, Antoinette DURANTON en son vivant Retraitée, demeurant à DIJON (Côte-d'Or) 24, Rue De Gray, divorcée en premières noces et non remariée de Monsieur Maurice, Elie, Gaston, Lucien GIRAULT. Née à RIOM (Puy-de-Dôme) le 11 octobre 1926. Décédée à DIJON (Côte-d'Or) le 09 mars 2025, a instituée des légataires universels.
Ce testament et ce codicille ont été déposés au rang des minutes de Maître Pascale CARILLON suivant procès-verbal en date du 10 octobre 2025.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Pascale CARILLON, 31 Bis Rue François Mitterrand BP 44 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargée du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire.

AL25020593

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI MATESTE

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
SENNECEY LES DIJON 21800
6 Allée Lucie Aubrac
Siège de liquidation : 6 Allée Lucie Aubrac
21800 SENNECEY LES DIJON
890 363 096 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Romain CHAPUIS, demeurant 6 Allée Lucie Aubrac 21800 SENNECEY LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 6 Allée Lucie Aubrac 21800 SENNECEY LES DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25020299

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MATESTE

En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation
6 Allée Lucie Aubrac SENNECEY LES DIJON
890 363 096 RCS DIJON

AGO du 31/08/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Romain CHAPUIS, (6 Allée Lucie Aubrac 21800 SENNECEY LES DIJON), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

AL25020359

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SP ESPACES VERTS

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 10 B Chemin de Vaux
21110 CHAMBEIRE
Siège de liquidation : 10B Chemin de Vaux
21110 CHAMBEIRE
908 225 725 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Sébastien PAUL, demeurant CHAMBEIRE 21110 10B Chemin de Vaux,Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 10B Chemin de Vaux 21110 CHAMBEIRE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020484

DISSOLUTION ANTICIPÉE

JEAN-CHARLES RION

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation
17B RD 974
21700 PREMEAUX-PRISSEY
885 269 415 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 juillet 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Olivier RION, demeurant 17B RD 974 – 21700 PREMEAUX-PRISSEY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé l'adresse du siège social : 17B RD 974 - 21700 PREMEAUX PRISSEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020515

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL J.D.M.

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 95 375 euros
Siège social et siège de la liquidation
5, rue de l'Ile
Lot 14, 21000 DIJON
RCS DIJON 441 638 392

L'Assemblée Générale réunie le 28.02.2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Gilles DEPRESLE demeurant 10, rue Eugène Bussière 21000 DIJON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020527

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL J.D.M.

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 95 375 euros
Siège : 5, rue de l'Ile
Lot 14, 21000 DIJON
RCS DIJON 441 638 392

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31.12.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Gilles DEPRESLE demeurant 10, rue Eugène Bussière 21000 DIJON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 5, rue de l'Ile, Lot 14, 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020528

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA TABLE DE NINIE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège de liquidation: 10 RUE DES JARDINS
21530 ROUVRAY
884 820 432 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé MME POISSON VIRGINIE, demeurant 17 place de l'Eglise 21530 ROUVRAY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25020553

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCP DES DOCTEURS EN MEDECINE DEVEZA JANDOT PARIS

Société civile professionnelle
En liquidation
Au capital de 50 308,18 euros
Siège social et de liquidation :
11 Rue de l'Eglise
Neuilly-lès-Dijon
21800 NEUILLY CRIMOLOIS
377 499 371 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15 septembre 2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric, Olivier, Roger PARIS, demeurant 34 Rue Gustave Eiffel - 21850 SAINT APOLLINAIRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020563

NON DISSOLUTION

DR GARNIER JEAN SELARL

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 20 Rue de la Liberté
21000 DIJON
488 650 755 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 16 octobre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée.
Pour avis, La Gérance.

AL25020570

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/10/2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Hayk Tattoo
Objet social : Studio de tatouage et de perçage corporel, achat revente de produits liés à l'activité. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales,financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Siège social : 55 rue Jean-Jacques Rousseau - 21000 Dijon.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. HAKOBYAN Hayk, demeurant 1 E rue du Tillot 21000 Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL25020373

AVIS DE CONSTITUTION

FORME : Société par actions simplifiée.
DÉNOMINATION : AGRI SOLEIL 21.
SIÈGE : Ferme de la Rente Rouge 21490 VAROIS ET CHAIGNOT.
OBJET : La production et la commercialisation d'électricité par panneaux photovoltaïques et, plus généralement, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables.
DURÉE : 99 ans.
CAPITAL : 1 000 euros de numéraire.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.
AGRÉMENT : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRÉSIDENT : Monsieur XAVIER ROSSIN, demeurant 5 impasse du Clos Joliet, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT.
IMMATRICULATION : RCS DIJON.
Pour avis, Le Président.

AL25020513

COLETTE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 14 000 euros
Siège social : 1 rue de Chêne
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date à CHASSAGNE-MONTRACHET du14/10/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination : COLETTE
Siège : 1 rue de Chêne - 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 14 000 euros
Objet social :ventes de vins sur place ou à emporter, caviste,achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles,pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole,toutes activités de restauration (sur place ou à emporter), débit de boissons, brasserie, traiteur,négoce de produits régionaux,toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, en rapport avec la vigne et le vin, agricoles ou non, non réglementés,prestation et conseils en œnologie, vente de tous produits et matériels œnologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture,l'organisation de dégustation de vins et d'alcools,achat et vente de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine et plus généralement tous produits non réglementés,organisation d'événements oenotouristiques,évènementiel,l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel,la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Gérante : Madame Emma BORGEOT, demeurant 1 cour des Hortensias – 71150 REMIGNY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, La Gérante.

AL25020533

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ESSIAN

Société d'Exercice Libéral
A Responsabilité Limitée
de Chirurgiens-Dentistes
au capital de 1 200 €
Siège social : 5 rue de la Parcheminerie
58000 NEVERS
889 322 970 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 14.10.2025, les associés ont décidé de transférer le siège social du 5 rue de la Parcheminerie - 58000 NEVERS au 8rue André Lhote - 58000 NEVERS, à compter du 01.11.2025, et de modifier en conséquence les statuts.
Ancienne mention : 5 rue de la Parcheminerie - 58000 NEVERS
Nouvelle mention : 8 rue André Lhote - 58000 NEVERS
Pour avis, La Gérance.

AL25020534

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI APPOLINE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 600 €
Siège social : 5 rue de la Parcheminerie
58000 NEVERS
452 932 833 RCS NEVERS

Aux termes des délibérations en date du 14.10.2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5 rue de la Parcheminerie - 58000NEVERS au 8 rue André Lhote - 58000 NEVERS, et ce à compter du 01.11.2025., et de modifier en conséquence les statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, La Gérance.

AL25020535

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATIONS MULTIPLES

CMJ KNIBBE

Société civile
Au capital de 54 000 euros
Siège social : 6 Rue Colette
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
480 874 874 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 30 août 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :de transférer le siège social du 6 rue Colette, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE au 105 Rue Plaine – Lanslevillard 73480 VAL CENIS à compter du 30 août 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. de nommer en qualité de cogérante,Madame Carole, Nelly BERNARD KNIBBE demeurant 780 Route de Saint-Jean 38300 MAUBEC, pour une durée illimitée à compter du 30 août 2025.
Modification sera faite au greffe de NEVERS.
Pour avis. La Gérance

AL25020558

// VENTE AUX ENCHÈRES

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 2 DÉCEMBRE 2025 à 10h30
A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
LOT UNIQUE
Commune de SAINT-SULPICE (Nièvre) :
Une maison à usage d'habitation, hangar et terrain située commune de SAINT-SULPICE (Nièvre), « Mantelet », cadastrée :
- Section C numéro 498, lieudit « Mantelet » pour une contenance de 22 ares et 50 centiares.-Section C numéro 500, lieudit « Mantelet » pour une contenance de 2 ares et 40 centiares.
- Section C numéro 364, lieudit « Vignes de Mantelet » pour une contenance de 64 ares.
- Section C numéro 372, lieudit « » pour une contenance de 58 ares 93 centiares. Ensemble un hectare, quarante-sept ares et quatre-vingt-trois centiares.
Commune de BONA (Nièvre) :
Une parcelle de terre cadastrée :
- Section ZA numéro 2, lieudit « Les Vignes de Bona » pour une contenance de 30 hectares, 15 ares et 46 centiares.
Commune de SAINT-FIRMIN (Nièvre) :
Diverses parcelles de terres cadastrées :-Section A numéro 1, lieudit «Champ des Allués» pour une contenance de 19 ares et 81 centiares.
- Section A numéro 2, lieudit «Champ des Allués» pour une contenance de 31 ares et 67 centiares.
- Section A numéro 3, lieudit «Champ des Allués» pour une contenance de 1 hectares, 46 ares et 00 centiares.
- Section A numéro 4, lieudit «Champ des Allués» pour une contenance de 55 ares et 65 centiares.
- Section A numéro 5, lieudit «Champ des Allués» pour une contenance de 75 ares et 28 centiares.
- Section A numéro 32, lieudit «Champ des Grandes Coutures» pour une contenance de 66 ares et 47 centiares.
- Section A numéro 33, lieudit «Champ des Grandes Coutures» pour une contenance de 1 hectare, 57 ares et 80 centiares.
- Section A numéro 34, lieudit «Champ des Grandes Coutures» pour une contenance de 65 ares et 75 centiares.
- Section A numéro 35, lieudit «Champ des Grandes Coutures» pour une contenance de 66 ares et 30 centiares.
- Section A numéro 41, lieudit «Champ des Petites Coutures» pour une contenance de 60 ares et 83 centiares.
- Section A numéro 42, lieudit «Champ des Petites Coutures» pour une contenance de 71 ares et 01 centiares.
- Section A numéro 43, lieudit «Champ des Petites Coutures» pour une contenance de 92 ares et 83 centiares.
- Section A numéro 44, lieudit «Champ des Petites Coutures» pour une contenance de 92 ares et 83 centiares.
- Section A numéro 45, lieudit «Champ des Petites Coutures» pour une contenance de 97 ares et 68 centiares.
- Section A numéro 172, lieudit «Champ des Belouzes» pour une contenance de 86 ares et 42 centiares.
- Section A numéro 173, lieudit «Champ des Belouzes» pour une contenance de 1 hectare, 46 ares et 74 centiares.
- Section A numéro 174, lieudit «Champ des Belouzes» pour une contenance de 1 hectare, 78 ares et 94 centiares.
- Section A numéro 195, lieudit «Le Rompez» pour une contenance de 88 ares et 20 centiares.
- Section A numéro 201, lieudit «Le Rompez» pour une contenance de 50 ares et 25 centiares.
- Section A numéro 202, lieudit «Le Rompez» pour une contenance de 65 ares et 76 centiares.
- Section A numéro 203, lieudit «Le Rompez» pour une contenance de 1 hectare, 22 ares et 68 centiares.
- Section A numéro 242, lieudit «Champ des Grandes Coutures» pour une contenance de 12 ares et 81 centiares.
Ensemble dix-huit hectares, cinquante et un ares et soixante-onze centiares.
Sur la mise à prix de :DEUX CENT QUINZE MILLE EUROS (215 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 145 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 14 octobre 2025.
Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
LA VISITE des biens débutera par ceux de la commune de Saint-Sulpice
Le 19 novembre 2025 à 10h00
et s'en suivra ceux des autres communes :
S'adresser à Maître Aude BONNET, membre associé de la SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40

AL25020526

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures du 17/10/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Planchez (58) 7 ha 12 a 77 ca 'BAUDRAN' : ZI-0088—0089 - 'LE CREUX' : ZK-0162—0164 - 'GRANDE ECHEINTRE' : ZM-0198—0209—0210—0211—0212 - 'BUISSON DES REMBLAIS' : ZM-0139 - 'LA COUTURE' : ZN-0016
Cmne de Arleuf (58) 1 ha 46 a 64 ca 'PRE BAILLEAU' : A-0810—0811 - 'LES FORBIENCAUX' : A-0793
Cmne de Dun-les-Places (58) 5 ha 59 a 57 ca 'PAUGUICHARD' : ZA-0084—0085—0091—0092—0099 - 'LES CHAMPS DE LA BARRE' : ZC-0072 - 'LES VERNETS' : ZC-0080 - 'MOUCHERON' : ZC-0111 - 'LA VALLEE DE SAINT MARC' : ZC-0006 - 'LE PUISARD' : ZL-0052—0053—0054—0132 - 'ETANG BOUQUIN' : ZY-0062
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/11/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020564

safer Auvergne-Rhône-Alpes

Appel à Candidatures du 17/10/2025
La SAFER Auvergne-Rhône-Alpes se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de TOURY-SUR-JOUR (1 ha 44 a 00 ca) - Les Thiauds : A 359. Et par extension cme de TRESNAY (9 ha 59 a 81 ca) - Les Chaumes d'Or : A 420 - Les Thiauds : A 300-301-302-309. Et par extension cme de VILLENEUVE-SUR-ALLIER (80 ha 51 a 42 ca) - Balaine : AB 35 - Les Fosses : AB 10-11-12-13 - Les Montreux : AB 68 - Les Thiauds : AB 2-3-4-5-6-8AI-23-24-25-28-29 - Les Petites Fosses : AC 32-33 - Les Champs Baris : AE 1-2 - Les Lanzais : AE 36-37-38-39 - Les Guichards : AH 1-3-5-6-7 - Les Chaumes d'Or : AI 13-14-19.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/11/2025 à Safer Auvergne-Rhône-Alpes , 18 rue Jean Treyve 03400 YZEURE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; http://www.safer-aura.fr, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020565

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Exco Alpha

NON DISSOLUTION

PRACELLA MARC

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 6 Chemin du Trou de Gouron
18140 LA CHAPELLE MONTLINARD
RCS BOURGES n° 503 685 224

Aux termes d'une délibération en date du29/09/2025, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL25020411

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL SELLIER

Société à Responsabilité Limitée
à associé unique
En liquidation
Au capital de 7.000,00 Euros
Siège de liquidation : 14 Route de Tannay
58500 VILLIERS-SUR-YONNE
R.C.S. NEVERS n°528 305 790

Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2025,Monsieur Christophe SELLIER, associé unique et liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 juin 2025.
La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, le liquidateur.

AL25020517

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL SELLIER

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
En liquidation
Siège social : 14 Route de Tannay
58500 VILLIERS-SUR-YONNE
Au capital de 113.600,00 Euros
R.C.S. NEVERS n°512 022 070

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2025,le liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, s'est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 avril 2025.
La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur.

AL25020520

NON DISSOLUTION

TIMLOULYNN

Société par actions simplifiée
au capital de 800 euros
Siège social : 629 rue des Gravières
58320 POUGUES LES EAUX
977 738 095 RCS NEVERS

Le 04.10.2025, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 et de l'article L.227-1 du code de commerce.
Pour avis.

AL25020536

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SELARL ACTES@CONSEILS

Société d'exercice libéral
A responsabilité limitée
D'huissiers de Justice
au capital de 60 000 euros
Siège social : ZI DE VILLEMENANT BP 12
58130 GUERIGNY
528 293 269 RCS NEVERS

Le 13/10//2025, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.Madame Isabelle PONCET-PERE, domiciliée au 21, faubourg de Paris à CHATEAU CHINON VILLE (58120), a été nommé liquidateur.Le siège de liquidation a été fixé au ZI DE VILLEMENANT BP 12 58130 GUERIGNY.
Pour avis.

AL25020537

FLM

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CHAUSSARD SARL.

Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 10000 euros
Siège social : 4 Route DE LIMANTON
58290 MOULINS-ENGILBERT
320168339 RCS de Nevers

Aux termes de l'AGO en date du 6 octobre 2023,les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Philippe CHAUSSARD demeurant 243 route de villacot, 58290 Sermages et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du RCS du NEVERS.
Le liquidateur

AL25020551

NON DISSOLUTION

P.L.S. DESIGNER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 €
Siège social : 15, route de l'Usage
8300 SOUGY SUR LOIRE
829 640 531 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 31/03/2025, l'Associé Unique a décidé de ne pas dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL25020566

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BINOME

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : Manoir de La Garde
Lieu-dit La Garde
58240 Saint-Pierre-le-Moûtier
RCS Nevers 510 547 524

Par décisions unanimes en date du 16.10.2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Ingrid MICHEL et Monsieur Frédéric PAIN, demeurant ensemble Manoir de La Garde, Lieu-dit La Garde – 58240 Saint-Pierre-le-Moûtier ont été nommés liquidateurs.
Le siège de liquidation a été fixé «Manoir de La Garde, Lieu-dit La Garde – 58240 Saint-Pierre-le-Moûtier».
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25020575

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à DIENNES AUBIGNY du 10 octobre 2025, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCEA DE ROMENAY
Siège : 60 Romenay, 58340 DIENNES AUBIGNY
Durée : 99 ans
Objet : l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités, la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation, et plus spécialement l'élevage et la vente des animaux, l'alimentation étant assurée essentiellement avec les produits de l'exploitation complétée éventuellement par des produits acquis
Capital : 534 800 euros
Gérance : Alain BERNIER et Marion BERNIER, demeurant 60 Romenay 58340 DIENNES AUBIGNY
Cession de parts : Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés, au conjoint ou au partenaire d'un pacte civil de solidarité de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant, son conjoint ou son partenaire d'un pacte civil de solidarité. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
POUR AVIS, la gérance.

AL25020521

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 08 septembre 2025, il a été constitué un groupement d'exploitation en commun reconnu dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : Groupement d'exploitation en commun reconnu DES PATUREAUX, agréé le 8 octobre 2025 par le préfet du département de la Nièvre
Siège social : 2 route des Carruzes - 58170 CHIDDES
La société sera immatriculée auprès du greffe du tribunal de la Nièvre.
Pour avis, Le gérant.

AL25020525

Christophe ROBERT,
Notaire à NEVERS,
10 rue Vauban

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte de Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, 10 rue Vauban, le 15 octobre 2025, a été constituée une société civile immobilière :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : L'ECOLIERE.
Siège : URZY (58130), 159, rue du Bourg.
Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.
Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR).
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Premier gérant : Thibaut Laurent Raymond MARIE pour une durée indéterminée.
La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL25020561

YONNE

// MODIFICATION

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL, le 14 octobre 2025, il a été constaté la démission de Monsieur Philippe Louis POËSSON, demeurant à GROIX (56590), Le Stang, LOCMARIA, de ses fonctions de co-gérant de la société civile immobilière «SCI IMAGERIE DES CLAIRIONS», au capital de 1.200,00 €, ayant son siège social à AUXERRE (89000), 5 avenue Fontaine Sainte Marguerite, immatriculée au RCS d'AUXERRE, N° SIREN 799 732 409, et la désignation de la société dénommée «VIROMI HOLDING», société civile à capital variable, ayant son siège social à SENS (89100), 23 rue Pierre Larousse, immatriculée au RCS de SENS, N° SIREN 901 141 044, ayant pour gérante Madame Roxana-Alexandra CURTEANU épouse RUS, comme co-gérante de ladite société.
Pour insertion, Le notaire.

AL25020538

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI JUNON

18 ROUTE DES PUITS
89100 PARON
851 519 587 00014 RCS SENS

Aux termes de l'AGE du 01/10/2025, il a été décidé de transférer le siège social de la SCI JUNON du 55 quai des Sablons 89100 SENS au **18 Route des Puits, 89100 Paron** à compter du 1 Octobre 2025.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL25020587

ANNONCES LÉGALES

// GÉRANCE

S.J.B.
Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature électronique en date du 13/10/2025, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE (Yonne) le 14/10/2025, dossier 202500032479, référence 8904P01 2025 A 01424
Monsieur Eric SCHWALB Et Madame Catherine PARIS, son épouse, demeurant ensemble 1 Impasse Belle Croix 89530 ST BRIS LE VINEUX
ONT CÉDÉ à
Madame Bénédicte DUCROT, demeurant 4 rue Georges Brassens 89240 CHEVANNES
Un fonds de commerce de bar, brasserie, jeux dela Française des Jeux, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabacs, connu sous l'enseigne « LA SOURCE DE CHEVANNES », sis et exploité 4 rue des Dames 89240 CHEVANNES,pour l'exploitation duquel Monsieur Eric SCHWALB est inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 813 118 601 RCS AUXERRE, SIRET 813 118 601 00026, NAF5630Z,
Moyennant le prix de 130 000 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 13 octobre 2025.
L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet SJB, Cabinet d'Avocats, 43 Rue du Clos 89000 AUXERRE.
Pour avis

AL25020523

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 26 septembre 2025, enregistré au service de l'enregistrement de l'Yonne, le 3 octobre 2025, dossier 202500031387, référence 8904P01 2025 N 01044.
La société dénommée GARAGE DOMSOF, société à responsabilité limitée, dont le siège est à Montacher-Villegardin (89150), route de Domats, identifiée au SIREN sous le numéro 414.474.544 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
A vendu à la société dénommée MTS MOTORS, société à responsabilité limitée, dont le siège est à Montacher-Villegardin (89150), 9 route de Domats, identifiée au SIREN sous le numéro 990.054.405 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
Le fonds de commerce de garage mécanique automobile – station-service – achats et ventes de véhicules automobiles, vente de combustibles exploité à Montacher-Villegardin(89150), 9 route de Domats, connu sous le nom commercial GARAGE DOMSOF.
RCS de Sens.

AL25020524

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE CHITRY

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2025-360 du 20 septembre 2025, du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme, le dossier présenté par la SAS CHITRY ENERGIES (groupe BAYWARE) relatif à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, d'une emprise de29,76 ha et d'une puissance totale de 22,95 MWc sur leterritoire de la commune de CHITRY, est soumis à enquête publique.
Cette enquête se déroule à la salle des fêtes annexe de la commune de CHITRY (allée du Parc), pendant 32 jours consécutifs, du mardi 21 octobre 2025 (15 h) au vendredi 21novembre 2025 (13 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, du mardi 21 octobre2025 (15 h) au vendredi 21 novembre 2025 (13 h), le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Monsieur Michel GENEVES, est nommé commissaire enquêteur titulaire par la Présidente du Tribunal administratif de Dijon et Monsieur Gérard POTEL est nommé commissaire enquêteur suppléant, pour diligenter l'enquête.
Monsieur Michel GENEVES recevra, en personne, à la salle des fêtes annexe de la commune de CHITRY, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- mardi 21 octobre 2025 de 15 h à 18 h
- mercredi 05 novembre 2025 de 10 h à 13 h
- jeudi 13 novembre 2025 de 15 h à 18 h
- vendredi 21 novembre 2025 de 10 h à 13 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-ep-chitry@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit au siège de l'enquête :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de CHITRY
ou
- courrier adressé au commissaire enquêteur, mairie de CHITRY
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 21 octobre 2025 au 21 novembre 2025 à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, à la mairie de CHITRY, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Julie VENANT, chargée du projet pour la SAS CHITRY ENERGIES (société BAYWARE) - 105, Rue La Fayette - 75010 PARIS - Email : julie.venant@baywa-re.fr - Tel :07.65.18.66.76

AL25020186

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 14 août 2013,Monsieur Jan MARZEC, en son vivant retraité, demeurant à AUXERRE(89000) 29 avenue Denfert Rochereau.
Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 26 mai 1957.
Célibataire.
Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 2 juillet 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Audrey BRETON, Notaire Associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique dénommée « BRETON MADOIRE - Notaire & Conseils »,titulaire d'un Office Notarial à la résidence de CHICHERY (Yonne), 1 l'Etang David, le29 septembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé
auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Audrey BRETON,Notaire à CHICHERY (89400), référence CRPCEN : 89049, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25020539

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Dépôt, au Greffe du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre, en date du 14/10/2025, de l'état de collocation dans la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la SAS SUPERTRAM 40 rue de Vézelay 89460 Bazarnes. RCS Auxerre 532167210. CIP 4780. Les contestations sont recevables dans le délai de 30 jours à compter de la publication au Bodacc, par déclaration faite au greffe du Tribunal judiciaire d'Auxerre.

AL25020530

Notaires

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du code civil
Article 1378-1 code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 14 octobre 2010,Mme Simone Renée Françoise GEY, retraitée, veuve de M. Pierre Auguste Ernest BULTEL,demeurant à PARAY-LE-MONIAL (71) Boulevard des Combes - EHPAD Résidence Les Charmes. Née à BRUYERES (88), le 20 avril 1933. Décédée à PARAY-LE-MONIAL (71), le 27 septembre 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89), 9 rue de Paris, le 10 octobre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Damien FONTENEAU, notaire susvisé, référence CRPCEN : 89007, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de l'YONNE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25020581

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ARCY SUR CURE – bois taillis, landes - 1 ha 36 a 90 ca - 'LA COTE DE LA COUROIS' : A - 2159 - 'COTE DE VEAU GUERIN' : B – 2310 – 2311 – 2325 - 2326 - 'LA COTE DE LA CHAUX' : B – 2491 – 2492 – 2510 – 2511 – 2536 – 2537 – 2539 - 2541 - 'LE COTAT FAVOIN' : B - 2631 - 'LES GOUTEROTTES' : B - 2877 – zonage : zone N du PLU.
MIGENNES – terrain à urbaniser - 2 ha 13 a 58 ca - 'RUE DU 14 JUILLET' : AH – 0045 – 0046- zonage : zones 1 AU et AUa du PLU
TURNY – terre – fonds occupé - 39 a 10 ca - 'CLIMAT DE LA PRAIRIE' : ZK – 0022 - zonage : zone N du PLU
VENOY – terrain à urbaniser – fonds occupé – 15 ha 96 a 91 ca - 'TERRES DE PONTAGNY' : ZB - 0019 - 'LA COTE DE FEINE' : ZS – 0004 – 0009 – zonage : zone AU du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/11/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25020580

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA DU GRAND CHAMP DU CHARME

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 110 000,00 euros
Siège social : le Grand Champ du Charme
89190 LES SIEGES
441 250 347 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par Mme Floriane DA CRUZ née VINCENT, demeurant LES SIEGES (89190), le Grand Champ du Charme, qui a été nommée liquidateur.
Celle-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social,LES SIEGES (89190), le Grand Champ du Charme, où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL25020378

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SIGYBE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 5 Avenue de Chablis
89144 LIGNY LE CHATEL
494 378 854 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 8 octobre 2025, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gilles PROU, demeurant 5 Avenue de Chablis 89144 LIGNY LE CHATEL, de son mandat de liquidateur,lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal des Activités Économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL25020516

DISSOLUTION ANTICIPÉE

S.C.I. CHRIS - PA

S.C.I. au Capital de 30 490 Euros
10, rue de la Terrasse
89600 – SAINT FLORENTIN
RCS AUXERRE D 439 107 020
(2001 D 139)

Suivant décision collective des associés en date du 23 octobre 2025, il résulte que :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidatrice Madame Christine LEFEVRE demeurant à SAINT-FLORENTIN (89600) 33 Rue du Faubourg Saint Martin, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Mention sera faite au RCS : AUXERRE.
Pour avis,

AL25020573

// CONSTITUTION

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

NÉO
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 rue de Bougainville
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à AUXERRE du16/10/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : NÉO
Siège : 2 rue de Bougainville, 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : La prise de participation, directe ou indirecte, par tous moyens, dans le capital de toutes sociétés ou groupements, français ou étrangers, quel qu'en soit l'objet, la forme ou la nature de l'activité, notamment dans des sociétés par actions ou des sociétés civiles, et notamment dans une société civile immobilière ;La gestion, la détention, la cession, l'acquisition, la transmission, l'échange ou l'apport de titres, droits sociaux, valeurs mobilières ou instruments financiers, sous toutes leurs formes, ainsi que la réalisation de toutes opérations s'y rapportant ;L'animation et la coordination des filiales,notamment par la définition de leur politique stratégique, commerciale, financière ou administrative, ainsi que la fourniture de services spécifiques, tels que :- prestations de direction, de gestion administrative, juridique, comptable, informatique,financière, fiscale ou commerciale ;- assistance technique et opérationnelle ;- mise à disposition de personnel, de locaux,d'équipements, ou de tout autre moyen ;La participation à toutes opérations industrielles,commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son développement ;La propriété, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement, la location, la gestion et l'entretien de tous biens immobiliers, que la société pourrait acquérir, détenir ou apporter, directement ou indirectement, dans le cadre de sa stratégie patrimoniale ou de sa participation à la gestion de ses filiales.L'octroi de garanties, cautions, avals ou sûretés,en faveur de ses filiales, participations ou de tout tiers, dans la mesure où cela contribue directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social de la société ;La constitution de tous types de groupements,alliances ou partenariats, ainsi que la création de toutes structures ou entités susceptibles de faciliter la réalisation de son objet social.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Antoine LECOLLE,demeurant 2, rue Bougainville 89000 AUXERRE
Directeur général : Madame Marjorie ROUBENNE,demeurant 16 Bis Route d'Auxerre 89113 FLEURYLA-VALLEE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis,Le Président.

AL25020560

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/10/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : GARAGE DESPRES AUTO
Forme : SARL
Capital social : 5.000 €
Siège social : 20 RUE DE FRAIPONT, 89270 VOUTENAY SUR CURE
Objet social : La réparation de véhicules automobiles toutes marques, de poids-lourds, l'achat-vente de véhicules neufs et d'occasion, le dépannage, le remorquage, l'achat-vente de pièces détachées, la tôlerie, la carrosserie, la peinture sur véhicules automobiles et poids-lourds, la mécanique générale, la location de véhicules, le gardiennage de véhicules, le nettoyage de véhicules.
Gérance : M. Mathieu CHOGNON demeurant 20 RUE DE FRAIPONT,89270 VOUTENAY SUR CURE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL25020576

PLUS D'INFOS SUR

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €
☐ 2 ANS 225 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL